# PROCES VERBAL DE LA SEANCE
## du Conseil Municipal de Gars
## du samedi 8 mars 2025

*Le Conseil Municipal de Gars, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de GARS :*

Présents : Mr CASSEZ Marino, Président de séance, , , , secrétaire de séance, Mme LABESSEDE Denise, Mr DUVAL Sébastien, Mme NOCERA Myriam, de Mr SPAENS Francis
Mr CARDACCIA Jean Pierre absent a délégué son pouvoir à Mr SPAENS et
Mr BUSSIERE Michel à Mr CASSEZ
Mr SPAENS est désigné secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, 14h30 la séance commence :

**DIVERS : Procès-verbal de la précédente séance du 26 janvier 2025**
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

La réunion du jour porte sur le Débat d'orientation budgétaire 2025.
Une analyse financière ainsi qu'un tableau de bord des résultats 2024 détaillés ont été dressé par la secrétaire comptable.
Les subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour 2025 ont été validées
Les taux d'imposition 2025 , ne feront l'objet d'aucune hausse cette année.
Les projets de travaux d'investissements 2025 ont été présentés à l'assemblée pour approbation de principe.
Le projet de Budget 2025 par chapitre est porté à connaissance.

**Délibération n°1**
Il est proposé au conseil municipal de procéder à une mise en conformité de forme des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse avec les textes en vigueur notamment, à la suite de l'adoption des lois relatives à « l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » en 2019 et celle relative « à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » dite « loi 3DS », en 2022. Dans le même temps, il est suggéré de procéder à une réécriture partielle de certaines compétences relevant du bloc non obligatoire afin d'harmoniser leurs libellés avec leurs exercices effectifs.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de Gars approuve à l'unanimité la procédure de modification statutaire générale et la mise en cohérence des compétences de la CAPG

**Délibération 2**
Il est proposé une modification de la programmation du dossier de demande d'enveloppe DCA 2024 suite à la non réalisation du poste *3°) rénovation des WC publics*
En effet
1°) le devis était incomplet ( la partie accès PMR était manquante)
2°) le projet de micro- centrale hydroélectrique se positionnera sur le local du WC public.
Le poste 3°) a été remplacé pour le même montant initial , par le remplacement impétueux d'un nouveau poste informatique.

16H00 la séance est levée

Le secrétaire de séance — Le Maire
Mr SPAENS Francis — Mr CASSEZ